



Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes

144, Avenue des Etats-Unis 78 000 Versailles – 06 12 11 07 18

amisdesforets.org

Les échos de nos forêts N°37

ISSN 2610-2757

Sommaire	
Activités 2021	Calendrier 2021-2022
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 29 mai 2021. Journée de l'écologie à Ville d'Avray ➤ Suivi du projet d'aménagement RD91-RN12 ➤ Mai et juillet 2021 : Enquêtes d'utilité publique pour le métro Grand Paris Ligne 18 ➤ Classement en forêt de protection de la forêt de Versailles : dernières nouvelles ➤ Travaux aux étangs de Ville d'Avray ➤ Article : le laurier du Caucase ➤ 24 octobre 2021 : Randonnée-découverte de la forêt de Fausses-Reposes 	<p>Agenda</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avril 2022 : Randonnée-découverte de la forêt de Versailles ➤ Mai 2022 : CleanWalk avec le lycée Sainte Geneviève de Versailles ➤ Mai 2022 : Sortie culturelle à la journée « Arboretum de Segrez » à Saint-Sulpice-de-Favières (Essonne) <p><i>Les dates et lieux définitifs de ces manifestations seront communiqués ultérieurement (courriel et site internet).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 11 décembre 2021 : Assemblée générale

29 mai 2021. Participation à la Journée de l'écologie à Ville d'Avray

Comme les deux années précédentes, et en dépit des restrictions sanitaires, notre association a participé à cette journée consacrée au développement durable. Merci à nos administrateurs qui ont présenté les activités et réalisations de notre association.

Janvier à octobre 2021. Suivi du projet d'aménagement RD91-RN12 et participation aux enquêtes d'utilité publique pour le métro Grand Paris Ligne 18

RD91-RN12. La réunion du 29 janvier 2021 entre la DIRIF et la majorité des associations de défense de l'environnement de la région n'a pas permis de noter une évolution notable par rapport au projet présenté dans la Deuxième déclaration d'intention de juillet 2020. En d'autres termes et pour résumer, l'emprise prévue sur la forêt de Versailles pour cet aménagement routier est de l'ordre de 3000 m², sans compter les futurs espaces à concéder pour la création de pistes cyclables qui sont du même ordre de grandeur.

Extrait du compte rendu de la réunion DiRIF-Associations du 29 janvier 2021. « Les associations suggèrent la recherche d'une compensation forestière dans le « polygone de l'artillerie », terrain militaire situé à proximité du projet, dans le même massif boisé. Les associations précisent qu'elles soutiendront le maître d'ouvrage s'il oriente ici sa recherche de compensation forestière, car ce serait compenser au plus proche de l'impact du projet. La volonté des associations est de remettre le « polygone de l'artillerie » en gestion à l'ONF afin de remédier au mitage

(ou grignotage) de la forêt domaniale et de rendre les espaces boisés plus résilients et aptes à accueillir et préserver la biodiversité francilienne. La DiRIF indique qu'elle se rapprochera de l'ONF et de la DRIAIF pour entendre leur intérêt et les conditions d'intégration de tout ou partie de cette parcelle dans la forêt domaniale. En effet, vu la nature du terrain en question, la faisabilité d'une compensation nécessite une expertise des surfaces, mais également de la mesure compensatoire, que ce soit en matière de pollution des



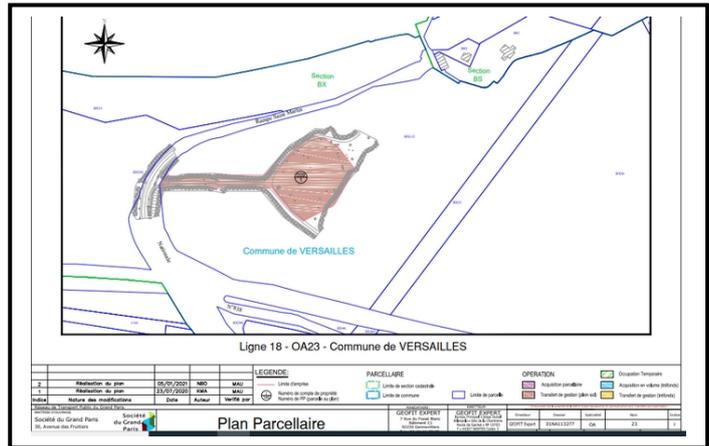
sols, de qualité des boisements, et elle dépend de l'usage souhaité par son futur gestionnaire. Les associations confirment leur intérêt pour la parcelle du « polygone de l'artillerie » à destination d'abord forestière et écologique, pas nécessairement aux fins d'accueil du public, en raison de la nature polluée des sols. ».

Ligne 18. Mai 2021. Notre association apporte sa contribution à l'**enquête parcellaire** relative à la future Ligne 18 du Grand Paris Express reliant Versailles à Saclay et impactant « fortement » le plateau Saint Martin de la forêt de Versailles. A l'instar de nombreuses autres associations environnementales, de l'O.N.F. et de la mairie de Versailles, notre association a donné un avis défavorable à l'emprise excessive demandée par la Société du Grand Paris pour implanter et réaliser le puits de secours et d'aération prévu sur cet endroit très prisé des promeneurs et randonneurs.

Ligne 18. Juillet 2021. Notre association apporte à nouveau sa contribution, cette fois-ci à l'**enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de ligne 18 modifié...**

Après en avoir refusé l'emprise excessive, notre association a dénoncé l'emploi abusif de l'espace forestier revendiqué pour la réalisation des travaux. Voici un extrait de sa contribution :

« En ce qui concerne l'utilisation de l'espace forestier, l'AAFVFR refuse la superficie de l'emprise revendiquée en expropriation comme elle s'oppose au changement de la destination forestière du plateau Saint-Martin et de sa rampe d'accès. Au final, l'espace forestier doit être maintenu dans son intégralité exception faite, pour autant que l'OA23 est réalisé, des 150 m² d'emprise de la grille servant de sas d'accès. Pendant toute la période des travaux (8 ans annoncés avec les essais et la marche à blanc), l'emprise de l'emplacement réservé doit être régie par une convention d'occupation temporaire, comme cela devrait aussi être le cas pour toutes les parcelles revendiquées en aliénation (expropriation) sur Versailles pour ne servir que « d'emprises chantier complémentaires pour permettre notamment le déploiement d'une base vie nécessaire au fonctionnement du chantier ». Il est en effet inacceptable moralement, et légalement (?), d'aliéner définitivement un bien pour une cause d'utilité publique alors que son utilisation n'est que temporaire. »



Le plateau Saint Martin en forêt de Versailles.
Un lieu prisé des promeneurs franciliens.
L'une des plus belles vues sur la Cité royale.

Dans son avis rendu le 12 octobre 2021 et en guise de conclusion au vu des 517 observations recueillies au cours de l'enquête publique (au mois de juillet s'il vous plaît !), « la commission d'enquête a considéré que les évolutions concernant l'ouvrage annexe OA23 telles que présentées dans le dossier soumis à enquête publique comportaient des atteintes qui pouvaient être qualifiées excessives. Elle a, par ailleurs, formulé dans son avis une réserve demandant la suppression de cette évolution relative à l'ouvrage annexe OA23. La commission d'enquête considère, donc, que ces mises en compatibilité liées à

- l'augmentation et au déplacement de l'emprise de l'ouvrage annexe OA23
- la réduction de l'Espace Boisé Classé (EBC) se trouvent dénuées de tout fondement. ».

Dans ses réponses, la Société du Grand Paris s'est contentée de reprendre son argumentaire de l'enquête parcellaire en revenant sur ses engagements à une moindre emprise définitive, et elle a simplement justifié ses options sans rien modifier à son projet, contrairement à ses concessions faites en réponse à l'enquête parcellaire. Cette triste « enquête » confirme un enseignement ancien : les grands aménageurs ne sont pas à une contradiction près dès lors qu'ils sont assurés de voir leur projet aboutir ! D'où l'utilité de cette enquête d'utilité publique... qui, comme nombre de ses semblables, se révèle être un simulacre de démocratie.

Pour la forêt de Versailles, ces deux projets signifient un grignotage d'environ 15 000 m², soit 1,5 ha. C'est ainsi que disparaissent progressivement nos forêts d'Ile-de-France : par un grignotage insidieux. D'où l'absolue nécessité d'un classement en forêt de protection de nos massifs forestiers périurbains qui rend impossible, ou pour le moins très difficile, la perte d'espaces forestiers si précieux pour notre région à forte urbanisation.



Classement en forêt de protection de la forêt de Versailles : dernières nouvelles

Notre association l'a demandée officiellement au préfet des Yvelines le 3 octobre 2019. Elle n'a jusqu'à ce jour reçu aucune réponse, pas plus d'ailleurs que les autres associations de défense de l'environnement qui s'étaient ralliées à notre initiative. Il semblerait pourtant que l'idée fasse son chemin... mais lentement et sans bruit (de peur que nous nous réjouissions ?).

Voici un extrait du Programme régional de la forêt et du bois d'Ile-de-France 2019-2029 - (Arrêté du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 21 janvier 2020)

Source : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PRFB_VF__sans_annexes__cle0fcbc3.pdf

« Action n° 5.2 : Proposer de classer en forêt de protection, en priorité, les forêts de la proche couronne et les forêts les plus fréquentées de la deuxième couronne pour cause d'utilité publique, au titre du bien-être des populations et pour des motifs écologiques.

Les forêts d'Île-de-France à classer en priorité sont donc (Forêt – département de localisation – superficie – échéance indicative de classement) :

- Forêt de Saint-Germain-en-Laye – 78 – 3 605 ha – 2020 ;
- Forêt régionale de Bondy – 93 – 153 ha – 2021 ;
- Forêt de La Malmaison (ou de St Cucufa) – 92 – 320 ha – 2022 ;
- Forêt de Marly-le-Roi – (78) – 2 647 ha – 2022 ;
- Forêt de Montmorency – 95 – 1 981 ha – 2022 ;
- Forêt de Meudon – 92 et 78 – 1 338 ha – 2024 ;
- Forêt d'Armainvilliers et Forêt régionale de Ferrières – 77 – 1548 ha et 2 928 ha – 2025 ;
- Forêt de Verrières – 91/92 – 584 ha – 2025 ;
- Forêt de Versailles – 78 – 983 ha – 2025.

Ces priorités de classement n'empêchent cependant en rien un classement pour les autres forêts franciliennes.

Cette action s'accompagne d'éléments de sensibilisation à mettre en œuvre auprès du public, des élus et des gestionnaires forestiers, afin d'exposer les caractéristiques d'une forêt de protection parfois associée à tort à une « mise sous cloche » du massif concerné (protection de la destination du sol, intégration des enjeux de gestion sylvicole et d'accueil du public, etc.). »



Emergence de la Bièvre en forêt de Versailles

Ce ne sont évidemment encore que des écrits. Nous attendons donc la constitution rapide du dossier, sachant qu'il faut plusieurs années pour que ce dernier soit finalisé et qu'il passe devant le Conseil d'Etat pour l'aval final.

Leurre et malheurs de nos lauriers

Prunus Laurocerasus Caucasica

Laurier-cerise du Caucase, laurier-amande, laurier-palme, etc. Notre suspect brouille les pistes en multipliant les noms. Suspect ? A en croire les magasins-jardinerie, il n'a pourtant que des avantages. « Son beau feuillage [NDLR : tous les goûts sont dans la nature...], décoratif toute l'année... ». Originaire du Petit Caucase, le haut plateau de l'Arménie, et robuste, ses cultivars sont désormais très bien acclimatés en France pour constituer des haies très denses pouvant concurrencer les thuyas dans la course à la palme du « béton vert ».



Le fruit n'est pas toxique, à l'exception de la graine, pouvant relâcher du cyanure. Présents au début de l'automne, sont des petites drupes indéhiscentes, c'est-à-dire que ne s'ouvrent pas spontanément, rappelant que les lauriers sont du genre *Prunus* – à l'instar des pêcheurs, pruniers, cerisiers. Les merles de Fausses-Reposes, en une alliance des envahisseurs, consomment ces fruits, accélérant la propagation de cet arbuste coriace (« ornithochorie »), qui se multiplie aussi par bouture ou même marcottage. Toutes les qualités sont donc réunies pour la grande invasion. Peuplant nos forêts franciliennes de façon dense, son ombre ne laisse plus de chance

aux fleurs printanières, pas plus que les jeunes pousses de feuillus et l'avantage de sa persistance le laisse seul actif en hiver, durant lequel il modifie profondément le paysage qu'offrent nos sous-bois.

Alors que faire ? Pour tout un chacun, les gestes barrières sont simples : pas de dépôt de branches en forêt, et une taille des haies avant la période de floraison. Lorsque le mal est fait, l'ONF préconise une alliance d'arrachage à la pelle mécanique et à l'aide du cheval, moins ravageur, notamment dans les endroits pentus. N'est-il pas temps d'organiser dans notre forêt une telle opération ? Les élèves de Ginette, dont certains se sont déjà échappés à quelques reprises pour un nettoyage des déchets en forêt, relèveraient-ils le défi contre leurs frères ennemis du lycée Hoche sous le parrainage amusé de nos associations ?

On se plaît à imaginer les uns armés de percherons, les autres de postiers bretons, à déraciner le plus de récalcitrants pour remporter la victoire ; et le vainqueur couronné... de lauriers bien sûr ! Un peu d'anticipation en somme pour de futurs *lauréats* d'études supérieures. Mais de vrais *Laurus* en lequel Daphné, courcée par un Apollon – par trop titillé par Eros, fut en guise d'échappatoire transformée par son père Pénélope. Lauriers nobles qui pourront finir dans le court-bouillon au retour au bercail. Le bon vieux laurier sauce !

Gwilherm Poullennec

Ceux qui voudraient d'ores et déjà s'atteler à cette rude tâche peuvent rejoindre les équipes de Claire Silvain (Environnement Fausses-Reposes) qui procéderont à des opérations d'éradication les dimanches 5 et 29 décembre 2021 de 10 h à 12 h et les jeudis 16 et 23 décembre de 14 h à 16 h 30. Matériel fourni. Pour plus de renseignements et pour les lieux de rassemblement, appeler le 06 89 93 74 90.

Deuxième semestre 2021. Travaux aux étangs de Ville d'Avray

Dans notre feuille d'information n° 36 précédente, nous avons expliqué la logique et le calendrier de l'important aménagement engagé sur les étangs Corot. Nous terminions notre article par le paragraphe suivant : « *Tout projet d'ampleur venant modifier un environnement bien connu, a fortiori lorsqu'il est classé, suscite*



Etang neuf en septembre 2021 : pas d'eau, des plantes et des coquillages géants

normalement de l'émotion, des inquiétudes et des rejets. Plusieurs réunions d'information et de concertation ont été organisées par le CMN et la mairie de Ville d'Avray pour parvenir à une meilleure acceptation des nouveautés et des désagréments accompagnant la période transitoire. Notre association a assisté à trois de ces réunions et, au vu de ce que nous avons vu et entendu, nous sommes raisonnablement optimistes quant au résultat futur. Patience donc, et rendez-vous en 2022-2023. »

Force est malheureusement de constater que rien ne se passe comme annoncé dans les réunions d'information et de concertation et que le calendrier avancé ne sera pas tenu. Vieil étang à peine rempli et ensauvagé dans sa partie amont, étang neuf envahi de végétation et de

moules d'eau douce à l'exception de toute présence d'eau, surverse aval non réalisée, un chantier à l'arrêt sans perspectives clairement définies : l'état des étangs suscite à juste titre beaucoup d'émotions chez les promeneurs et les amoureux de ce site remarquable. Mais comment on est-on arrivé là ?

Pour nous éclairer, voici deux extraits du courrier adressé à ses administrés par Madame Aline de Marcillac, maire de Ville d'Avray, le 17 mai 2021

Tout comme bon nombre d'entre vous, je suis scandalisée par **la suspension des travaux aux Etangs de Corot**. La remise en eau progressive de l'Etang neuf devait démarrer en avril, et le déversoir aval devait être achevé avant l'été. Le retard que le chantier est en train de prendre, du fait d'un différend juridique qui oppose la Foncière immobilière Gecina, propriétaire du terrain aval, et le Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire des Etangs, inquiète la municipalité au plus haut point.

Quant au débat sur le déversoir, le service de police de l'eau de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), se fondant sur les recommandations du comité français des barrages et réservoirs et la réglementation en vigueur, préconise le dimensionnement et l'emplacement retenus, pour prévenir le caractère imprévisible et dramatique d'une rupture de digue.

Compte tenu de l'urgence des travaux, le CMN a démarré les travaux en 2019, sur ordre du Préfet, alors que tous les accords n'étaient pas conclus avec les partenaires (avec Gecina, mais aussi Aquavesc et Orange impactés du fait de la présence de réseaux sous la digue). **Ce choix était largement justifié par les impératifs de sécurité, la plupart des négociations ayant eu lieu après le démarrage du chantier.** Rappelons que dans les situations où aucun accord n'est trouvé, **l'Etat conserve, au nom de la sécurité publique, la possibilité de décider de manière unilatérale de la mise en œuvre des travaux.**

Si la situation actuelle est bloquée par le différend Gecina vs CMN, qui devrait perdurer jusqu'à l'achèvement du projet immobilier en cours de réalisation sur le Domaine de la Ronce. La suite de l'aménagement des étangs de Corot demeure envisagée pourtant, entre autres en ce qui concerne la remise en eau et la végétalisation environnante.

Les étangs progressivement réapprovisionnés en eau

Suite à l'autorisation préfectorale adressée au Centre des Monuments Nationaux (CMN) le 27 août dernier, la vanne de fond de l'étang neuf a été fermée début septembre. La remise en eau ne pourra être que partielle compte tenu de l'absence de réalisation du déversoir sur le barrage aval à ce stade. C'est pourquoi, sur prescription des services de la Préfecture, le niveau de l'étang ancien est maintenu bas.

Une végétalisation nouvelle

Le CMN, en lien avec l'association Espaces, organisera le fauchage des plantes hygrophyles présentes dans l'étang neuf ainsi que la réimplantation d'une partie de ces plantes sur les berges des étangs pour poursuivre le travail de consolidation végétale.

Le CMN n'a pas constaté de dépérissement problématique des arbres bordant l'étang. En revanche, le cyprès qui suscite des inquiétudes a fait l'objet d'une surveil-

lance particulière suite à sa colonisation par un champignon.

Le schéma de végétalisation en cours de finalisation est le fruit d'une concertation avec les associations en lien avec la forêt et les étangs.

*Extrait du Journal de Ville d'Avray
du 20 octobre 2021*

Le chancre du cyprès dont il est question dans cet article du journal est une maladie pour laquelle il n'existe pas de traitement efficace. Comme la maladie de l'encre du châtaignier, la maladie de la suie de l'érable sycomore ou le chancre doré du platane, cette maladie se trouve accélérée par le dérèglement climatique qui se solde par une alternance marquée d'épisodes très humides et de sécheresses.

Pour les étangs de Corot, nous espérons pourtant revoir bientôt le paysage forestier tel qu'il existait avant cet aménagement - qui laisse beaucoup à redire dans sa réalisation -, un paysage ô combien emblématique de la forêt de Fausses-Reposes.



Citons une nouvelle fois Madame le maire de Ville d'Avray : « Ces travaux soulèvent la question des conséquences des changements climatiques sur notre vie quotidienne, mais également soulignent l'importance du site et de la forêt environnante pour les franciliens, en tant qu'espace naturel. Ce projet a cristallisé les questions des citoyens, scientifiques, historiens, paysagistes et naturalistes, quant aux problématiques paysagères, de biodiversité et de développement durable. Mais c'est par les efforts menés et à venir en termes de communication et de dialogue avec les Elus, les associations et les citoyens que l'on parvient à redonner du sens au projet de rénovation. »

24 octobre 2021 : Randonnée-découverte de la forêt de Fausses-Reposes



Sous-bois d'automne

qui, comme bien d'autres en Ile-de-France, commence à souffrir du dérèglement climatique. Après un peu plus de trois heures de marche et déambulation, les participants étaient unanimes : « *Un moment riche d'enseignements et de découvertes, à faire et refaire* », il faut dire que le temps était de la partie avec un beau soleil, des couleurs enchanteresses et un air d'automne agréablement frais.

Les organisateurs adressent un vif remerciement à Madame Pilar Saldivia, auteure de la belle affiche, qui a porté courageusement pendant tout l'après-midi un haut-parleur avec micro mis gentiment à disposition de cette manifestation... une aubaine pour les participants qui ont pu bénéficier des explications et commentaires.

Nous étions quarante-six ce dimanche après-midi au départ de la désormais traditionnelle randonnée-découverte organisée par notre association et Versailles Environnement & Initiative, cette année autour du thème : « Climat, eau et santé des arbres ». Venus de Versailles, Viroflay, Chaville, La Celle Saint-Cloud, Marnes et Ville-d'Avray, tous étaient curieux de découvrir le visible et l'invisible de ce massif forestier riche de son passé, de sa flore, de sa faune et de ses sources et mares. Guidée par Pierre Desnos, notre président, la joyeuse troupe s'est aussi informée de l'évolution sylvicole de cette forêt



Pilar, Pierre te dit « Merci d'avoir épargné sa voix »

Un nouveau CleanWalk Ginette autour de l'éradication du laurier du Caucase en mai 2022 ?

En se quittant en cette fin d'après-midi du 8 mai 2021 après une belle (hélas trop belle !) récolte de déchets en bordure de Versailles Bernard de Jussieu, les élèves de Ginette, leurs enseignants et encadrants, les responsables Propreté de Versailles et de VGP ainsi que les élus et responsables des association co-organisatrices (dont la nôtre évidemment !) se sont donnés rendez-vous pour l'année suivante – c'est-à-dire en

2022 - pour pérenniser cette belle initiative de CleanWalk. Cette opération organisée par des élèves de première année de classe préparatoire du lycée Sainte Geneviève de Versailles s'inscrit dans une démarche « développement durable » plus large et plus globale engagée au sein de la communauté élèves-enseignants-administratifs de Ginette.

Notre association a proposé que la nouvelle édition CleanWalk soit consacrée à une opération d'éradication du laurier du Caucase, une espèce invasive qui commence à coloniser la forêt de Fausses-Reposes. Dès janvier 2022, les différentes parties prenantes vont reprendre contact pour réitérer cette belle et ô combien utile action.

Cinquante élèves de Ginette mobilisés pour un nettoyage de forêt

C'est à l'initiative de Tanguy de Miscoault, élève en première année de prépa au lycée Sainte Geneviève de Versailles, plus connue sous le patronyme de Ginette, qu'un grand nettoyage de forêt a été effectué le samedi 8 mai dernier dans la forêt de Fausses-Reposes et la parcelle jouxtant la fontaine de Bernard de Jussieu.

Mettre en valeur des idées écologiques

Tanguy de Miscoault est l'un des délégués écologie de ce lycée préparatoire aux grandes écoles comptant 900 élèves. Dans chaque classe est élu un « CD éco G » dont le but est de monter des opérations de promotion en faveur d'une mise en valeur des idées écologiques, sur la faune, la flore, l'eau et l'étude des produits manufacturés et leur devenir dans un recyclage à plus ou moins long terme.

Aussi, le 8 mai dernier, en fin de journée, 50 élèves se sont donné rendez-vous équipés de pinces, de gants, de beaucoup de courage et de bonne humeur. Ces jeunes gens ont en

une heure ramassée plus de 5 m³ de déchets dans cette parcelle de forêt. Naturellement, cette opération pensée depuis 5 mois n'a pu être possible qu'avec l'aide et le soutien de Damien Corrier, préfet des études à Ginette, de plusieurs encadrants motivés et bénévoles de cette école, mais aussi Philippe Pain, conseiller municipal de ville de Versailles et de l'agglomération. Versailles Grand Parc a prêté une benne de 10 m³, deux bacs de 600 litres et de nombreux accessoires utiles et obligatoires pour une préemption sans risque.

Sans oublier les agents et cadres de l'Office national des forêts ayant la responsabilité de tous les massifs forestiers. Naturellement, deux associations se sont greffées à cette opération afin d'apporter une aide logistique et une grande expérience de nettoyage de cet environnement. Les Amis des forêts de Versailles et de Fausses-Reposes représentée par Pierre Desnos et Anne Boissoux-Jay de Versailles environnement & initiative.

« Quelle belle initiative d'une partie des élèves des



Les élèves ont ramassé près de 5m³ de déchets dans la forêt.

prépas de Ginette » a déclaré très satisfait Damien Corrier. Depuis de nombreuses années nous avons un regard très attentif sur l'implication de nos élèves dans les problèmes environnementaux et les solutions à trouver. L'école a déjà investi dans une machine à sécher les déchets du restau-

rant universitaire afin d'obtenir une poudre servant aux usines à méthane ou d'engrais pour les jardiniers. Beaucoup d'autres idées écologiques ou applications informatiques, sont déjà en application au sein de l'école. » Quant à Pierre Desnos, il a déclaré : « Notre prochaine

bataille avec les élèves du lycée Sainte Geneviève sera l'éradication des plantes invasives comme le laurier du Caucase, un grand fléau. » Une belle expérience pour ces élèves, qui se sont promis de renouveler cette expérience. Quelle belle initiative.

J.P.

Toutes les Nouvelles de Versailles du 12 mai 2021

Mai 2022 : Sortie culturelle à la journée « Arboretum de Segrez »

Situé à Saint-Sulpice-de-Favières dans l'Essonne, l'Arboretum de Segrez est labellisé Jardin Remarquable en 2011. Le parc compte plus d'un millier d'espèces d'arbres plantés aux XVIIIe, XIXe et XXe siècles et il abrite une grotte du XVIIe siècle classée à l'inventaire des monuments historiques en 2011.

La famille Picard a repris la propriété en 1954. Franklin Picard, botaniste reconnu, s'est attaché à y créer la troisième génération d'arboretum Segrezianum, celle de la fin du XXe et du début du XXIe siècle. Bien que sa famille ait cédé le Domaine de Segrez depuis quelques années, Franklin Picard assure toujours en homme passionné la visite de l'arboretum. Notre trésorière, Marie-Odile Grandchamp, a d'ores et déjà formulé le souhait qu'il soit notre guide lors de notre visite le vendredi 6 ou 13 mai 2022 (date à confirmer). Nous espérons une réponse positive de sa part.



La grotte de Segrez Photo : © culture.gouv.fr

Comme à l'accoutumée, cette journée organisée autour de co-voiturages comprendra un déjeuner au restaurant à la charge des participants et une découverte du village dans l'après-midi. Vous pouvez dès à présent déclarer votre intérêt pour cette sortie via notre site internet (20 personnes au maximum). Les dernières précisions vous seront apportées au plus tard courant mars 2022 par courriel ou courrier.



11 décembre 2021 : Assemblée générale à Marnes-la-Coquette

Chers Amis des forêts, vous trouverez en accompagnement de cette lettre d'information une convocation à notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le

Samedi 11 décembre 2021 de 10 h à 12 h
à Marnes-la-Coquette - Centre associatif et culturel « La maison des hirondelles »

Monsieur Michel Béal, directeur de l'agence Ile-de-France Ouest de l'Office National des Forêts, nous présentera les dernières actualités des massifs de Versailles et de Fausses-Reposes et répondra à nos questions. Monsieur Philippe Hertzberg, maire adjoint de Ville d'Avray et administrateur de l'AAFVFR, nous fera un bref état des lieux de l'aménagement des étangs Corot.

Notre association remercie Madame Christiane Barody-Weiss, maire de Marnes-la-Coquette, d'avoir mis gracieusement à notre disposition la grande salle de la Maison des hirondelles.

Nous comptons sur votre présence.



BULLETIN D'ADHÉSION ou de RENOUELEMENT DE COTISATION

Individuel : 15 € – Couple : 20 €

Nom et prénom :
Adresse :
Courriel :

Ci-joint le règlement de ma cotisation par : chèque

Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses Reposes
144, avenue des Etats-Unis 78000 Versailles

Remarque importante. Le Conseil d'administration réuni le 16 octobre 2021 a décidé une « année blanche » de cotisation 2021 pour tenir compte de la réduction de nos activités pendant les deux années de crise sanitaire. Les adhérents qui ont déjà payé leur cotisation 2021 seront comptabilisés pour 2022, sauf s'ils souhaitent faire le don de cette cotisation à l'association (il leur suffira de l'indiquer lors du prochain appel de cotisation).